

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE SCOLAIRE A ROME

Du dimanche 28 avril au vendredi 03 mai 2019

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

*Collège Maurice Genevoix
41 bis Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY*

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Thibaud PONTILLON

*Principal Contact : Monsieur Yannick CORDONNIER, Adjoint
gestionnaire yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr*

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire culturel et linguistique à **Rome avec hébergement en auberge de jeunesse ou autre prestation équivalente** pour un groupe de 50 élèves et 5 accompagnateurs

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Programme souhaité :

Dimanche	ROMORANTIN-LANTHENAY/ROME	1^{er} JOUR
28 avril	07h00	Mise en place de l'autocar devant le Collège Maurice Genevoix. Chargement des bagages dans l'autocar.
	07h30	Départ de l'autocar en direction de Rome. Route de nuit. Déjeuner sur une aire d'autoroute (<i>repas froid emporté par les élèves</i>) Dîner réservé dans un restaurant sur une aire d'autoroute : menu 2 plats — boisson non incluse.

Lundi
29 avril

JOURNEE DE VISITES A ROME

2ème JOUR

07h00 environ arrivée sur Rome sur le lieu d'hébergement type auberge de jeunesse ou hôtel équivalent

dépose bagages

Petit-déjeuner (*sur le lieu d'hébergement*).

Le lieu d'hébergement fournira les paniers repas pour le midi

08h30 Découverte de la Rome Antique : place Venise, colonne Trajanne, **Colisée** (réservation).

Midi **Déjeuner** fourni sous forme de **panier repas avec eau**.

Après-midi Découverte de la Rome Antique : **Forum romain, Palatin**

prévoir billets d'entrée pour éviter l'attente :

Tarif réduit 7,50 € pour les enseignants de l'UE.

Gratuit pour les habitants de l'union européenne sous 18 ans

Fin d'après-midi Transfert vers le centre d'hébergement

Attribution des chambres

Dîner

Mardi
30 avril

JOURNEE DE VISITES A ROME ET AU VATICAN 3ème JOUR

Petit-déjeuner au centre d'hébergement.

08h30 Transfert aux **catacombes de San Callisto**

prévoir billets d'entrée pour éviter l'attente (8€)

Promenade sur la Via Appia Antica

Transfert vers le Vatican

Midi **Déjeuner** fourni sous forme de **panier-repas avec eau**

Après-midi **visite du Vatican, de la chapelle sixtine, de la place et de la basilique Saint Pierre** via l'itinéraire spécifique Musées du Vatican et Basilique de Saint-Pierre

(<http://www.museivaticani.va/content/museivaticani/fr/visita-i-musei/scegli-la-visita/scuole/visite-didattiche/itinerari-generici.htm>)

€ 4,00 + 2,00 (avec réservation « coupe-file » sur le site officiel des Musées du Vatican)

Fin d'après-midi Transfert vers le centre d'hébergement

Dîner

**Mercredi
1er mai**

JOURNEE DE VISITES A TIVOLI 4ème JOUR

Petit-déjeuner au centre d'hébergement.

08h30 Transfert à Tivoli

Matin visite de la **villa d'Hadrien**

Prévoir réservation 1€ a priori par élève

Midi **Déjeuner** fourni sous forme de panier-repas avec eau

Après-midi transfert vers la **villa d'Este**

Prévoir réservation : a priori gratuit

Fin d'après-midi Transfert vers le centre d'hébergement

Dîner

Jeudi 02 mai JOURNEE DE VISITES A ROME 5ème JOUR

Petit-déjeuner au centre d'hébergement.

08H30 Chargement des bagages

09H00 Transfert sur la place du capitole

Visite du **musée du Capitole**

Prévoir réservation

Midi **Déjeuner** fourni sous forme de **panier-repas avec eau**

Après-midi : visite place Navone, Fontaine de Trévi, place d'Espagne, Trinità dei Monti

19H00 **Dîner dans un restaurant : 2 plats : principal (salade, pizza ou pâtes) et dessert (glace italienne ou un produit au même prix) et 1 boisson type soda et ou eau**

21H00 Départ de Rome

Vendredi 03 mai RETOUR A ROMORANTIN-LANTHENAY 6ème JOUR

Petit-déjeuner : réservé dans un restaurant sur autoroute

**Déjeuner : réservé dans un restaurant sur autoroute : menu 2 plats
- boisson non incluse.**

Précisions:

Possibilité d'inverser les jours de visite -

Le prestataire de service s'occupe de toutes les prestations demandées:

a) Le transport

Sont compris dans les prestations :

- le transport en autocar « grand tourisme » (équipé de ceintures de sécurité et de toilettes, de sièges inclinables, d'une climatisation fonctionnelle, prises usb souhaitées) au départ de l'établissement et sa mise à disposition suivant l'itinéraire
- de parking et de péage
- frais du ou des chauffeurs, hébergement, repas & indemnités
- au choix deux chauffeurs ou chauffeur relais

Le collègue devra être informé de la compagnie d'autocars pressentie pour la prestation.

Le chauffeur qui accompagne le groupe sur place devra impérativement maîtriser son parcours, son temps de trajet vers les sites à visiter, la localisation des parkings...

b) Hébergement et restauration

Sont compris dans les prestations :

- hébergement des élèves et accompagnateurs au sein d'une auberge de jeunesse, village vacances ou hôtel équivalent à moins d'1h du centre de Rome.
- 3 pensions complètes du dîner du 2ème jour au déjeuner du 5ème jour :
- le dîner sur une aire d'autoroute menu 2 plats - boisson non incluse le 1er jour .
- le petit-déjeuner et le pique-nique par le centre d'hébergement
- Dîner dans un restaurant romain : 2 plats : principal (salade, pizza ou pâtes) et dessert (glace italienne ou un produit au même prix) et 1 boisson type soda le 5ème jour
- le petit-déjeuner sur une aire d'autoroute le 6ème jour
- le dîner sur une aire d'autoroute : menu 2 plats - boisson non incluse le 6ème jour

c) Visites

Sont compris dans les prestations :

Réservations obligatoires et confirmations des admissions avec droits d'entrée.

- Pass Colisée, Forum romain, Palatin
- **catacombes de San Callisto**
- **Vatican : Visite du Vatican, de la chapelle sixtine, de la place et de la basilique Saint Pierre**
- **villa d'Hadrien**
- **villa d'Este**
- **musée du Capitole**

Toutes les visites sont réservées à l'avance pour éviter toute attente. Billets d'entrée, vouchers, confirmation des réservations sont adressées avant le départ. Aucune démarche à réaliser sur place.

Le pouvoir adjudicateur refuse que le prestataire fournisse à un enseignant une carte bancaire pour régler des visites sur place.

ARTICLE 4 – DETERMINATION DES PRIX

L'unité monétaire est l'euro. Le prix du marché est toutes taxes comprises.

Le nombre de participants mentionné est prévisionnel (susceptible d'évoluer en fonction du montant définitif du projet).

Le prix est établi pour un effectif prévisionnel de 55 participants. Un réajustement de l'offre pourra donc être demandé en fonction des engagements des familles.

Le voyageur accepte les changements nominatifs (et non d'effectifs) de participants jusqu'à la veille du départ.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations. Les prix sont fermes.

Le devis devra mentionner :

- le prix par participant
- le prix de chacune des visites ou des prestations devra être indiqué de manière à pouvoir, si nécessaire, affiner le projet avec le professeur
- en option, le tarif de la garantie annulation pour le groupe
- en option, le tarif de l'assurance annulation individuelle

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Le titulaire pourra recevoir, en deux versements, une avance maximum de 70% du montant des prestations sur présentation d'une facture. Le solde interviendra après service fait sur présentation de factures sous réserve que le service fait peut être constaté.

Les règlements se font par mandat administratif (un relevé d'identité bancaire sera à fournir).

ARTICLE 6 – ENVOI DES OFFRES

Les candidatures pourront être envoyées par courriel yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr ou sur le site AJI <http://site.aji-france.com/>

Date et heure limite de dépôt des offres : **le vendredi 24 août 2018 à 18h00.**

ARTICLE 7 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Les pièces suivantes devront être fournies :

- une assurance de responsabilité civile,
- une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat :
 - ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).
 - qu' 'il n'a pas fait, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans son établissement, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, et L125-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).

La qualité de la prestation sera appréciée en comparant l'offre correspondant au plus près des besoins exprimés (même si des variantes sont admises).

Ainsi les offres seront comparées sur les critères suivants :

- Comparaison de l'offre avec le programme figurant à l'article 3
- Prix
- Qualité des services associés : service téléphonique, documents pédagogiques ou d'information pour les lieux visités, service de guide (s), équipement du transporteur...

Les offres seront jugées selon les critères suivants:

Conformité du programme : 45%

Prix : 45%

Qualité des services associés : 10%

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché en cas d'insuffisance de concurrence, ou d'offres anormalement élevées par rapport aux prix pratiqués habituellement sur ce segment économique.

Tout renseignement concernant la consultation pourra être demandé à M. Yannick Cordonnier, adjoint gestionnaire, par courriel à yannick.cordonnier@ac-orleans-tours.fr.

